

**ABROGATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 11-101 SUR LE RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

- 1.** L'Instruction générale relative au *Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale* est abrogée.